



Association des Avocats Praticant le Droit de la Concurrence



Vous proposent un colloque sur :

LA LOI MACRON ET LE DROIT DE LA CONCURRENCE

Le 24 septembre 2015, 8h30-13h
MAISON DU BARREAU – 2/4, rue de Harlay 75001 PARIS

Sous la présidence de

Mme Agnès MOUILLARD, Présidente de la chambre commerciale de la Cour de cassation

8h30 Accueil

9h00 Présentation du colloque : Robert SAINT-ESTEBEN, Avocat au Barreau de Paris, Président de l'APDC et Olivier FREGET, Avocat au Barreau de Paris, Membre du Conseil de l'APDC

9h15 INTRODUCTION : UNE CONCEPTION AMBITIEUSE DE LA CONCURRENCE ?

(Professions réglementées, nouvelles missions de l'Autorité de la concurrence...)

- M. Etienne CHANTREL, Conseiller auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, en charge des réformes structurelles de la concurrence
- M. le Professeur Nicolas PETIT, Professeur à l'Université de Liège

9h45 Débat

10h00 TABLE RONDE 1 : LES INJONCTIONS STRUCTURELLES

Modératrices : Mmes Leyla DJAVADI et Julie CATALA MARTY, Avocates au Barreau de Paris

- M. Daniel TRICOT, Président honoraire de la chambre commerciale de la Cour de cassation, Vice-président de la CEPC
- M. Frédéric MARTY, CNRS
- M. Alain GAUVIN, Directeur juridique de Carrefour France, Président de la Commission Juridique de la Fédération du Commerce et de la Distribution

10h45 Débat

11h00 Pause

11h20 TABLE RONDE 2 : LA NOUVELLE PROCÉDURE DE TRANSACTION

Modérateurs : Mme Laurence BORREL-PRAT et M. Emmanuel REILLE, Avocats au Barreau de Paris

- Mme Virginie BEAUMEUNIER, Rapporteuse générale à l'Autorité de la concurrence
- M. Flavio LAINA, Direction générale de la concurrence, Commission Européenne
- M. Nicolas LLORET-LINARES, Directeur juridique d'Unilever France

12h15 Débat

12h30 LA LOI MACRON VUE PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

- M. Bruno LASSERRE, Président de l'Autorité de la concurrence

13h00 Fin du colloque

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFB - Service de la formation continue
Inscription uniquement en ligne
Site internet : www.efb.fr (formation continue)

L'équipe formation continue est à votre écoute.
N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires
et besoins : efbc@efb.fr



4h validées pour
la formation continue
obligatoire des avocats